

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 30 avril 1906, M. Jean-Baptiste-Joseph Depelley, Conseiller de la Légation de Monaco à Paris, est délégué à l'effet de représenter S. A. S. le Prince à la Conférence relative à la télégraphie sans fils, qui aura lieu à Berlin le 28 juin 1906.

M. le Lieutenant de vaisseau Henry Bourée, autorisé à résider à l'étranger par arrêté du Ministre de la Marine de France, est, par Ordonnance du 1^{er} mai 1906, nommé Aide de Camp de S. A. S. le Prince.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

M. le comte de Maleville, secrétaire général du Gouvernement, qui avait été délégué par Son Altesse Sérénissime pour assister à l'inauguration officielle de l'Exposition internationale de Milan, est de retour à Monaco.

M. Camille Blanc, président, et MM. Georges Baltazzi, Brossaud de Juigné et Auguste Piédallu, membres du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, sont partis de Monte Carlo vendredi à 5 heures du soir, par le rapide de Paris.

De nombreux invités, comprenant la plupart des autorités et notabilités de la Principauté, ont assisté avec le plus vif intérêt, mercredi dernier, à 10 heures et demie du matin, à l'inauguration de la Brasserie et des Etablissements frigorifiques de Monaco. S. A. S. le Prince Albert, indisposé, et regrettant de ne pouvoir être présent à cette fête de l'industrie monégasque, avait délégué S. Exc. M. le Gouverneur Général, qui a été reçu au seuil de la nouvelle usine de Fontvieille par M. l'ingénieur Cabirau, président de la Société de la Brasserie et des Etablissements frigorifiques, ayant auprès de lui M. Zimmermann, ingénieur-constructeur, et M. Humbert, directeur de la Brasserie.

Dans le salon d'honneur, où il se rend d'abord, M. le Gouverneur Général reçoit des mains de M^{lle} Françoise Cabirau, accompagnée de sa mère, un artistique verre à bière en cristal avec couvercle d'or ciselé, que la mignonne enfant prie Son Excellence de vouloir bien transmettre au Prince Albert, en souvenir de cette inauguration. Le Gouverneur embrasse la charmante fillette et remercie au nom de Son Altesse Sérénissime.

Sous la conduite de MM. Cabirau, Zimmermann et Humbert, commence ensuite la visite détaillée de l'usine dont l'architecture modern-style allemand et l'installation modèle sont fort admirées. Une vaste et belle cour sépare les hauts bâtiments de la Brasserie des bâtiments moins

élevés où se trouvent les chambres frigorifiques, la salle de fabrication des blocs de glace et le grand hall des machines motrices.

Les intéressants détails techniques suivants sont fournis à Son Excellence par M. Cabirau :

Les plans de la Brasserie et des Etablissements frigorifiques de Monaco ont été exécutés par M. A. Zimmermann, architecte et ingénieur spécialiste de Freiburg-en-Brisgau.

La Brasserie est construite en vue d'une production de trente mille hectolitres, mais les appareils et les locaux sont établis en prévision d'une augmentation de production pouvant s'élever jusqu'à cinquante mille hectolitres. Pour cela une place a été réservée pour l'agrandissement des caves.

Les appareils de la Brasserie comportent les derniers perfectionnements connus et proviennent de la maison Otto Wehrle, à Emmendingen. Les caves de fermentation sont installées à l'air filtré. Les cuves et les fûts, qui sont dans les grandes caves de garde, contiennent cinquante hectolitres chacun, et ont été fournis par la maison Fröhsholz, à Schilsigheim. Les caves ont été construites de façon à pouvoir mettre en réserve six mille hectolitres.

Les produits pour la fabrication de la bière — malt et houblon — sont de toute première qualité. Afin de conserver les houblons toujours frais, une installation spéciale à l'air froid a été organisée.

Des appareils spéciaux permettent de soutirer la bière directement des caves, dans le rez-de-chaussée des bâtiments annexes de l'usine pour la mettre en fûts et en bouteilles. Ces appareils ont été fournis par la maison Enzinger, de Worms. On a aussi réservé des locaux réfrigérants pour la conservation de la bière soutirée. A côté de ces locaux est installée la salle où les futailles sont chauffées puis laquées intérieurement.

En face de la Brasserie sont installés les Etablissements frigorifiques qui permettent d'assurer la conservation de toutes les denrées selon la température qui leur est nécessaire (fruits, viandes, poissons, gibier, œufs, lait, beurre, etc., etc.)

A côté du frigorifique est située la grande salle des machines comprenant deux compresseurs avec leurs accessoires donnant le froid nécessaire pour le frigorifique, la fabrication de la glace et le refroidissement des caves de la Brasserie. La production de la glace peut être élevée à plus de dix mille kilos par jour.

Les machines pour la production du froid ont été fournies et installées par la Société de Froid industriel à Paris, et la maison Lindé, de Wiesbaden.

L'isolation si importante dans cette usine a été assurée par la maison Grunzweig et Hartmann, de Ludwigshafen.

Enfin, tous les appareils de l'usine sont mis en mouvement par l'électricité dont l'installation est due à la maison Siemens Schücker, de Nuremberg.

A l'issue de la visite de cette usine modèle, dont le merveilleux outillage mécanique en pleine activité émerveille toutes les personnes présentes, on se rend dans une salle où un lunch est préparé et où, le verre en main, S. Exc. M. le Gouverneur Général a pris la parole en ces termes :

Mesdames,
Messieurs,

M. l'ingénieur Cabirau, dont le nom est inscrit déjà dans les annales de la Principauté, car il a pris une part importante à deux installations sanitaires modèles (refoulement des égouts et incinération des balayures), aux merveilleuses illuminations de nos fêtes de nuit et à la très curieuse organisation des meetings de canots automobiles, vient de donner une nouvelle preuve de son intelligente activité et de ses remarquables facultés d'assimilation en créant à Fontvieille les deux nouveaux établissements dont nous avons admiré les détails.

Au nom de Son Altesse Sérénissime, je félicite et je remercie M. Cabirau, je lève mon verre en son honneur et je fais les vœux les plus sincères pour la complète réussite de l'œuvre qui vient d'être inaugurée.

On applaudit chaleureusement ce toast, et s'associant volontiers aux souhaits si bien exprimés,

tous les invités boivent à la santé de M. Cabirau et de ses collaborateurs.

Notons encore que la *Société Philharmonique*, qui prêtait son gracieux concours à cette charmante fête favorisée par un temps merveilleux, avait pris place dans la cour de l'usine pavoisée aux couleurs monégasques et qu'à l'arrivée et au départ de M. le Gouverneur Général, l'excellente musique a fait entendre l'*Hymne Monégasque*.

Tous les invités se sont retirés emportant une fort agréable impression de cette brillante inauguration à laquelle Son Altesse Sérénissime a daigné accorder un haut patronage qui est du meilleur augure pour les destinées de la nouvelle industrie créée en ce pays.

Les membres de l'Association Amicale des Anciens Elèves des Frères des Ecoles chrétiennes célébreront, dimanche prochain, 13 mai, leur fête annuelle placée sous le patronage de saint Jean-Baptiste de la Salle.

Les dernières grandes auditions symphoniques de notre brillante saison artistique n'auront pas été les moins attrayantes ni les moins suivies. C'est ainsi que les dilettanti de tout le littoral se pressaient en foule, jeudi dernier, au vingt-quatrième Concert Classique (l'avant-dernier de la série), heureux d'applaudir l'interprétation parfaite des belles pages inscrites au programme, pages d'autant plus appréciées qu'elles étaient plus connues des habitués de nos concerts.

La *Symphonie pathétique* de Tchaïkowsky, chef-d'œuvre de l'Ecole russe, a été réentendu avec un nouveau et très grand plaisir, exécutée qu'elle a été avec une merveilleuse précision qui en a mis en valeur les moindres nuances. A signaler encore à la même séance le prélude à l'*Après-midi d'un Faune*, fragment curieux et d'un fort intéressant impressionnisme, du jeune maître français Debussy.

Une des plus éblouissantes rapsodies de Liszt a terminé dignement ce Concert Classique.

M. Jehin et ses remarquables artistes ont été non moins applaudis, dimanche après-midi, au cours du Concert Moderne où M^{lle} Norah Drewett, pianiste d'une délicate virtuosité, a triomphé dans l'interprétation du *Concerto en Sol mineur* de Saint-Saëns, délicieusement accompagné par l'orchestre. La deuxième partie du programme était entièrement consacrée aux œuvres de M. Henri Büsser auquel M. Léon Jehin a cédé sa baguette; c'est donc tout à la fois comme compositeur et comme chef d'orchestre que M. Henri Büsser a fait acclamer sa *Ronde des saisons*, suite d'orchestre pour ballet dont c'était ici la première audition et dont plusieurs passages ont ravi tout l'auditoire.

Dans son audience du 4 mai 1906, le Tribunal Supérieur a condamné le nommé Tesio, Louis, né à Mendatica (Italie) le 3 février 1861, marin, sans domicile fixe, à quinze jours de prison et 16 fr. d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion, et à 1 franc d'amende pour ivresse manifeste.

Jeudi 10 mai 1906, à 2 heures et demie

25° CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE
sous la direction de M. Léon JEHIN

ŒUVRES DE BEETHOVEN ET WAGNER

Léonore, ouverture (n° 3).....	Beethoven.
Prométhée, air de ballet.....	id.
Solistes : M ^{lle} Thévenet, MM. Sansoni, Gabus. Jeanjean et Cnudde.	
Symphonie en si bémol (n° 4).....	id.
Une ouverture pour Faust.....	Wagner.
L'Enchantement du Vendredi-Saint.....	id.
(Parsifal).	
Les Murmures de la Forêt (Siegfried)...	id.
Marche funèbre du Crépuscule des Dieux.	id.
(Gotterdammerung). — Mort de Siegfried.	
Chevauchée des Walkyries (La Walkyrie).	id.

SUR LE LITTORAL

De Nice :

L'« Artistique » vient, en son assemblée générale annuelle, de renouveler son bureau de la façon suivante :

Président, M. Louis Gassin ; vice-présidents, MM. le docteur Gruz, Padovani, E. Scoffier ; secrétaires, MM. Perruggia et Woisard ; trésoriers, MM. Bottone et A. Martiny ; membres de la Commission, MM. le docteur Schmidt, de Bary, Saqui, de Broch, Fernandez, Gardat.

Notons que M. Gassin a été élu à l'unanimité.

* *

La princesse Hohenlohe-Lagenburg, qui était l'hôte de la grande-duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha, au château de Fabron, a quitté Nice mercredi dernier, se rendant en Allemagne, accompagnée de ses quatre enfants.

Elle a été saluée à son départ par M. de Joly, préfet des Alpes-Maritimes ; M. Magny, chef de cabinet ; M. Orsatti, commissaire spécial, et M. Villermain, chef de gare.

Le lendemain, la grande-duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha a quitté à son tour sa résidence du château de Fabron et a été saluée à la gare par les autorités de Nice.

* *

S. M. le Roi Léopold, après un long séjour en son domaine du Cap-Ferrat, est parti hier de la gare de Beau-lieu par le « Côte d'Azur rapide », se rendant incognito à Paris d'où il rentrera en Belgique.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

La chimie médicale. — M. Albert Robin a montré nettement tous les services que peut rendre l'étude de la chimie organique à la thérapeutique, qui a tant de peine à sortir de l'empirisme traditionnel. Il vient de résumer toutes les intéressantes suggestions qui ouvrent cette voie à l'activité des chercheurs, pour inaugurer un nouveau périodique, *La Chimie médicale*, revue mensuelle des travaux de la chimie appliquée à la thérapeutique.

M. Robin s'y exprime ainsi :

« La chimie médicale ouvre au traitement des maladies un champ sans limites. Non seulement l'action thérapeutique peut se déduire, avec une réelle certitude, de la constitution chimique des corps, mais il est possible, aujourd'hui, de plier les affinités chimiques aux multiples exigences de la pratique médicale, en créant de toutes pièces des médicaments dont les propriétés seront connues d'avance, et l'on pressent déjà l'heure où tel trouble fonctionnel étant déterminé dans sa genèse comme dans son expression morbide, on pourra constituer, par le miracle de la synthèse, l'agent qui doit lui être opposé.

« C'est tout un monde nouveau qui se découvre, avec d'autres horizons que ceux dont la médecine officielle borne nos yeux. Et, si large qu'il nous paraisse, on n'en aperçoit encore que le seuil, car la chimie organique que nous connaissons n'est que la chimie des combinaisons du carbone, c'est-à-dire un modeste fragment de

la chimie universelle. Vers quelles insolubles immensités reculera-t-il quand, sur chacun des corps simples, s'édifiera une autre chimie organique, tout aussi riche que celle-ci, dont l'écrasante complexité défie déjà l'encyclopédisme des maîtres qui l'ont fondée et justifie leur spécialisation dans l'un de ses domaines. »

Sans aller aussi loin que M. Robin dans ces domaines séduisants mais incertains, il est incontestable qu'on voit dès maintenant d'importantes applications thérapeutiques de la chimie et qu'il est à souhaiter que des chimistes médecins et des médecins chimistes continuent les importantes études entreprises dans cette voie.

Causerie Bibliographique

La Sociologie criminelle, par Enrico FERRI, professeur à l'Université de Rome. 1 vol. in-8° de 640 pages, traduit de l'italien, par Léon Terrier. Paris, Alcan, 1905. — Prix : 10 francs.

Sans adopter dans ses détails la philosophie d'Auguste Comte, ni même, sous sa forme rigide et absolue, la loi fameuse des trois états, il n'en est pas moins vrai qu'on aurait mauvaise grâce à ne pas reconnaître le progrès constant des méthodes positives qui envahissent aujourd'hui le domaine le plus longtemps réfractaire aux tendances nouvelles, le domaine social.

Et, en particulier, de même que la philosophie évolue, qu'elle se débarrasse peu à peu du fardeau pesant et superflu de la métaphysique, qu'elle réfléchit sur les faits et cherche à donner une synthèse de la science, synthèse capable de se modifier pour s'adapter constamment à la science sans cesse en progrès, de même il y a, dans le « Droit », gardien farouche du traditionalisme dont il représente la perpétuelle exégèse, des fermentations qui permettent d'augurer pour un avenir prochain des transformations profondes.

Les recherches économiques se poursuivent déjà suivant des méthodes positives, et, aux études purement juridiques du droit pénal, tendent à se substituer des disciplines plus scientifiques de la sociologie criminelle.

A la place des entités métaphysiques d'autrefois, on étaye des notions plus précises concernant des réalités existantes, non en soi, mais dans le monde relatif qui est le nôtre et où l'on peut dégager des analogies, mais telles qu'elles s'accompagnent toujours de différences. Le médecin ne soigne plus une maladie comme s'il avait affaire à un « être en soi », il soigne le malade en tenant compte des ressemblances qui peuvent exister entre telles et telles catégories individuelles. Le magistrat, au contraire, lorsqu'il n'a pas la hardiesse, peu égale d'ailleurs, de se débarrasser des liens juridiques qui l'étreignent, ne peut encore considérer le délinquant ou le criminel, mais le crime ou le délit et ses circonstances extérieures ; et ce n'est que par de lentes innovations que quelques lois nouvelles ont permis de faire davantage la part de l'individualité en jeu. Notre justice ressemble encore trop, suivant la comparaison imagée d'Enrico Ferri, à un médecin qui, au seuil de l'hôpital, et suivant qu'il verrait devant lui un typhique ou un varioleux, prescrirait trente jours de régime lacté ou une semaine de purgations, comme les majors des journaux amusants. Notre système pénal est-il satisfaisant ? Il ne le semble pas, puisque la criminalité ne cesse de croître ; on se contente, en effet, de se préoccuper du crime, une fois qu'il est commis, c'est-à-dire trop tard, et les pénalités ne préviennent en aucune manière le retour de crimes analogues, même pour le criminel puni, à moins qu'on ne le décapite ! On considérait autrefois la peine comme une punition, mais les données de la psychologie ont montré qu'on ne pouvait prétendre déterminer les responsabilités absolues qui n'étaient que des fictions métaphysiques. On s'est alors contenté d'un système répressif qu'on pourrait comparer à une méthode médicale consistant à isoler des malades dans quelque île déserte pour qu'ils ne gênent plus la vue des gens bien portants.

On dira que nous usons bien souvent de comparaisons médicales, c'est qu'en effet la sociologie considère la criminologie comme une médecine sociale.

Le délit, le crime, sont des anomalies, des états pathologiques, des maladies sociales, et c'est comme telles qu'ils doivent être envisagés par la science pénale.

Il doit donc y avoir une thérapeutique du crime, suivant l'expression de Ferri, et le système pénitentiaire actuel, qui ne répond pas à ce but, doit être réformé pour y parvenir, et il doit y avoir aussi et surtout une prophylaxie, une hygiène sociale, afin d'empêcher le crime par avance, de le prévenir. Et c'est très justement que E. Ferri parle de thérapeutique et de prophylaxie en ces matières, comme il va le faire au Congrès d'Anthropologie criminelle de Turin où son rapport porte justement ce titre.

Ces conceptions de l'école criminelle positive, qui s'est particulièrement développée en Italie, sous l'influence de Lombroso, sont intéressantes et fécondes. On en trouvera un exposé très complet, historique et théorique, dans le livre de Ferri, qui était particulièrement qualifié pour le faire, car il est aujourd'hui le chef de cette école qu'a fondée Lombroso.

Ferri, en fidèle disciple, défend Lombroso contre ses détracteurs, sans d'ailleurs accepter toutes les théories du vieux maître, dont le caractère excessif prête évidemment à une critique acérée ; mais il est incontestable qu'il a été le promoteur d'un mouvement scientifique important, et, quelles que soient ses erreurs et ses exagérations, on ne saurait l'oublier. D'ailleurs, en croyant trouver dans le criminel un malade prédestiné, un individu affecté pathologiquement de tares constitutionnelles, Lombroso a fait une confusion qu'on s'explique assez bien ; voyant dans le crime une maladie et ne différenciant pas d'une façon assez nette l'individuel et le social d'une part, frappé d'autre part du nombre de criminels aliénés ou tarés, affectés d'une hérédité chargée, et enfin influencé par les conceptions absolument dominantes à une époque en médecine mentale, de la dégénérescence, Lombroso fut amené à négliger les facteurs sociaux du crime et à voir en ce dernier une conséquence nécessaire, inéluctable, de l'organisation physique et mentale d'un individu donné.

Après avoir considéré le crime en lui-même, Lombroso considéra le criminel isolé et crut pouvoir faire de la criminologie une branche de la pathologie ; on doit aujourd'hui faire une part considérable à l'influence du milieu, et c'est ainsi que l'on peut parler de sociologie criminelle.

Le crime doit être l'objet et il commence à être l'objet, ainsi que le délit, d'études positives, objectives, proprement scientifiques en un mot. De ces applications devra découler une technique pénale qui se substituera à la tradition juridique.

Déjà Ferri signale des réformes à effectuer, détermine des directions dans lesquelles doit s'orienter l'évolution future. Mais qu'on ne s'attende pas à trouver déjà un système pénal cohérent, satisfaisant, victorieux, quelque sérumthérapie sociale efficace. Nous n'en sommes pas encore là, et déjà, car cela est bien tentant, on dépasse dans les applications les données de la science ; mais à coup sûr, quand on a déjà l'indication d'une direction générale, on peut essayer de réaliser des progrès.

En tout cas, on peut conseiller la lecture de ce livre plein d'idées, un peu long d'ailleurs, comme cela est naturel de la part de cet admirable orateur qu'est Ferri et qui, en écrivant, se souvient qu'il tient en parlant des auditeurs sous le charme.

H. PIÉRON.

VARIÉTÉ

ALESIA

La Société des Sciences, de Semur, a pris la très belle initiative d'organiser, dans le sol d'Alise-Sainte-Reine, des fouilles méthodiques. C'est un lieu d'histoire étonnante, que les archéologues vont étudier ; — et même, c'est le cœur ancien de la France qu'ils vont écouter, avec plus de soin qu'on ne l'avait encore fait

M. Louis Matruchot, l'un des promoteurs les plus actifs de cette admirable et poignante entreprise, expose dans la *Revue de Paris*, ce projet.

Les historiens sont maintenant unanimes à reconnaître qu'Alesia, petit village de la Côte-d'Or, endormi sur le plateau du Mont-Auxois, est l'antique et prodigieuse Alesia, où Vercingétorix fut vaincu par César et où succomba toute une civilisation, qu'une autre supplantait.

Si, le jour d'Alesia, les chances eussent autrement tourné, qui sait si ne florissait pas aujourd'hui l'âme celtique qui est morte?... L'histoire de notre pays serait tout autre et, par le rêve, il faut imaginer une autre longue histoire, sans nulle analogie avec la véritable, pour mesurer le coup de barre qu'en ces heures-là donna la Destinée.

Au dix-huitième siècle, un érudit languedocien réclama pour Alais l'honneur d'avoir été cette Alesia tragique. Et puis réclamèrent aussi Alaise, dans le Doubs; Novalaise, en Savoie; Izernore, dans l'Ain; la colline des Avenières, dans l'Isère, et voire, paraît-il, des localités de Normandie et d'Auvergne. Les sept villes qui autrefois se disputaient Homère n'étaient pas émues d'un plus haut orgueil.

Alise-Sainte-Reine est bien Alesia. Les fouilles qui furent exécutées, entre 1862 et 1865, sur l'ordre de Napoléon III, l'ont démontré suffisamment. Le capitaine Stoffel retrouva les fossés de circonvallation et de contrevallation creusés par Jules César, l'emplacement des camps de cavalerie auprès des rivières, les camps retranchés sur les hauteurs et même certains éléments accessoires de défense. Tout cela correspondait le mieux du monde aux indications fournies par les *Commentaires*.

Dans les tranchées, — au pied du mont Réa, par exemple, où le combat fut particulièrement meurtrier, — on déterra plus de six cents monnaies, romaines ou gauloises, qui démontrent qu'on s'est battu là en 52 avant Jésus-Christ. Les monnaies romaines sont, en effet, toutes antérieures à 52; quelques-unes approchent de cette date. Quant aux monnaies gauloises, l'une porte le nom de Vercingétorix; et toutes sont du type gaulois pur, donc antérieures à la domination romaine.

Ainsi, le problème de l'identification d'Alesia ne se pose plus.

Mais, que trouvera-t-on, dans le sol d'Alise-Sainte-Reine? Les grands espoirs sont-ils permis?... Cela dépend — en partie, au moins — de ce que fut, en son beau temps, Alesia. Et telle est justement la question.

Certes, l'importance militaire et stratégique de cette place n'est pas douteuse. Le Mont-Auxois est une excellente forteresse que la nature a construite et qu'un général avisé ne pouvait pas méconnaître. Mais il n'en résulte pas que la ville fût considérable; on peut supposer que son rôle fut accidentel et momentané.

Ce n'est pas l'opinion de M. Louis Matruchot; et il démontre sa thèse très brillamment.

César ne parle pas beaucoup d'Alesia. Mais Diodore de Sicile, contemporain de César et d'Auguste, en parle plus longuement. Il est vrai que ce Diodore n'a pas la réputation d'un critique très sagace... Il raconte une légende, selon laquelle Hercule lui-même aurait fondé Alesia. Oui, Hercule revenait d'Espagne, il monta vers le Nord, pénétra en Gaule et fonda cette ville... Les historiens sont d'avis que le mythe d'Hercule se rapporte aux migrations d'un peuple très ancien, — les Phéniciens peut-être... De sorte qu'Alise-Sainte-Reine fut peut-être fondée par les Phéniciens.

En tout cas, Diodore signale Alesia comme la métropole de la Gaule. Le nom n'est ni latin ni celtique, mais anté-gaulois, et la ville remonte « à la première aube de notre histoire ».

Il est probable qu'un temple d'Hercule existait, pendant la période gauloise, à Alesia. Alesia fut alors et demeura au moyen âge un centre religieux. Aujourd'hui encore le culte de sainte Reine attire nombre de pèlerins. Sainte Reine ne fut-elle pas mise à mort par le proconsul romain Olibrius? Non, mais qu'importe? Au seizième siècle, il venait, chaque année, à Alise, soixante mille pèlerins: un petit manuel d'alors enseignait « les droicts chemins pour venir à Sainte-Reine en Bourgogne ».

Alesia fut aussi une station de commerce considérable, sur cette « voie de l'étain », sur ce « chemin de l'ambre », qui traversait la Gaule du nord au sud. Pline l'Ancien, qui avait voyagé en Gaule, cite Alesia comme le siège d'une industrie célèbre: on y fabriquait des armes et des objets d'équipement en métal argenté.

Alesia dura-t-elle longtemps? survécut-elle beaucoup à la conquête? et les archéologues qui vont fouiller le Mont-Auxois trouveront-ils de belles antiquités gallo-romaines?...

Oui, probablement.

Florus raconte qu'Alesia fut détruite par César. Admettons-le! En tout cas, elle se releva promptement de ses ruines, car selon Pline, l'industrie de l'argenture y était florissante un siècle après la conquête des Gaules.

Bref, « tout porte à croire, dit M. Matruchot, qu'il y eut une Alesia gallo-romaine importante ».

La France a bien raison de collaborer aux grandes fouilles que mènent sur le sol historique les archéologues de tous les pays. Qu'elle travaille en Grèce, en Italie, partout, c'est à merveille. Mais il est juste qu'elle songe aussi à elle-même.

N'est-ce pas son passé le plus pathétique, n'est-ce pas son origine même qui est enfouie dans le flanc du Mont-Auxois? Origine heureuse ou malheureuse... Le sol d'Alesia contient le secret de la minute décisive.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

**SOCIÉTÉ ANONYME DU GRAND HOTEL DE LONDRES
A MONTE CARLO**

RECTIFICATION

Au dernier alinéa de la convocation insérée au *Journal de Monaco* du 1^{er} mai 1906, lire :

Un Administrateur les recevra au Siège social, les mercredi 9, jeudi 10 et vendredi 11 mai, de 3 à 4 heures du soir.

Le Président,
ANGE GIAUME.

EXTRAIT

EN CONFORMITÉ DES ARTICLES 820 ET 821
DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Par exploit de BLANCHY, huissier à Monaco, en date du huit mai mil neuf cent six, Madame **Marie-Françoise Beaucaïn** a introduit, par devant le Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, une demande en séparation de biens contre son mari Monsieur **Victor-François-Antoine Godineau**, docteur en médecine, avec lequel elle demeure à Monaco, rue Grimaldi, à la Condamine.

Monaco, le 8 mai 1906.

Pour extrait :
Suffren REYMOND,
Avocat de la demanderesse.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite de la Demoiselle **Berthe Grünhut**, couturière à Monte Carlo, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 18 mai courant, à 2 heures et demie du soir, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **Louis Brieule**, cafetier, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 19 mai courant, jour de samedi, à 10 heures du matin, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

Pour le Greffier en chef,
A. Cioco, c. g.

AVIS

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur de la Principauté a déclaré en état de faillite le sieur **Jean Giordano**, épicier, demeurant à Monaco, boulevard Charles III, et a fixé provisoirement au 8 mai courant l'inventaire de cette faillite.

Par le même jugement, M. Savard, juge du Siège, a

été nommé commissaire, et M. Cioco, syndic provisoire de ladite faillite.

Monaco, le 8 mai 1906.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

**VENTE VOLONTAIRE
d'un riche mobilier**

Le jeudi dix mai 1906, à deux heures du soir et jours suivants, au 1^{er} étage de l'immeuble dénommé Blanc Castel, situé boulevard du Nord, n^o 17, à Monte Carlo, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un riche mobilier comprenant meubles de salon, salles à manger, chambres à coucher, secrétaires, pendules, tableaux, tentures, tapis, rideaux, appareils électriques, lingerie, vaisselle, verrerie, argenterie, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Étude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE SUR SAISIE

Le samedi douze mai 1906, à deux heures du soir, à la villa Marie-Eugénie, avenue des Citronniers, n^o 16, à Monte Carlo, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'un beau mobilier consistant en : canapé, fauteuils et chaises, glaces, pendule et candélabres, bureau, vitrine, buffet, servante, table et chaises, lit complet, armoires à glace, tables de nuit et de toilettes, armoires à linge, argenterie, lingerie, verrerie, vaisselle, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Étude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi douze mai 1906, à neuf heures du matin, à la Salle de Vente Cursi, sise à Monaco, boulevard Charles III, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en : lits complets, armoires à glace, tables de nuit, toilettes, commodes, glaces, buffet, servante, table et chaises, canapés, fauteuils, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du vingt-neuf avril 1906, enregistré, le sieur **Jean Sacco**, épicier, ayant vendu aux époux **Jean Rinaudo** le matériel et marchandises qu'il possédait au marché de la Condamine, les créanciers, s'il en existe, sont invités à présenter leur note chez M. Charles Passeron, 8, avenue de la Gare, dans le délai de huitaine à peine de forclusion.

Étude de M^e Eugène CARRIÈRE, licencié en droit,
notaire à Monaco.

Suivant acte passé devant M^e Carrière, notaire à Monaco, le trois avril mil neuf cent six, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le dix-huit du même mois, vol. 97, n^o 12, M^{me} **Rosa Pini**, sans profession, veuve de M. **André Brigenti**, demeurant à Monaco, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M^e Carrière, notaire, a vendu à M. **Louis Barbier**, maître d'hôtel, demeurant à Monaco, qui a également élu domicile en l'étude dudit M^e Carrière :

Un grand corps de bâtiment connu sous le nom de *Splendid Hôtel*, élevé sur sous-sol de quatre étages et mansardes, avec terrain autour, le tout situé à Monaco, section de Monte Carlo, occupant une superficie d'environ six cents mètres carrés, cadastré n^o 127, section D,

